



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15 Septembre 2020



Date d'affichage
15 Septembre 2020



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	28
Votants	29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 00

**La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE -
ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ
Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL -
KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN à Madame Rose-Marie LAINÉ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Valérie ABITBOL a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

N° 20.1909 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2
« BUDGET LOCATION DE SALLES »

**N° 20.1909 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2
« BUDGET LOCATION DE SALLES »**

Depuis le vote du budget primitif, les éléments suivants sont à prendre en considération :

- Les salles municipales ont été fermées en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et, à présent, elles sont très peu louées : les recettes afférentes à leur location manquent, induisant une réévaluation de la subvention du budget principal ville.
- Des écritures d'ordre sont nécessaires lors du remboursement des avances sur marché.

- Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
- Vu le Budget annexe « Location de Salles » 2020,
- Considérant l'exposé ci-dessus
- Considérant l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 14 Septembre 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°2 du budget annexe « Location de Salles » ci-annexée.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie
le 24 Septembre 2020.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN